



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mercredi 19 février 2025 — N° 184

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de remercier les personnes ayant porté assistance à leurs concitoyens lors du dernier blizzard.

Mme Dufour (Mille-Îles) fait une déclaration afin de souligner le 80^e anniversaire du *Courrier Laval*.

Mme Lachance (Bellechasse) fait une déclaration afin de souligner la participation de jeunes innovateurs de la circonscription de Bellechasse à la compétition World Robot Olympiad à Porto Rico.

M. Cliche-Rivard (Saint-Henri–Sainte-Anne) fait une déclaration afin de souligner le travail du Collectif Ex-Placé DPJ et d'Exeko pour faire connaître les droits de la jeunesse.

Mme Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Daniel Harvey.

19 février 2025

M. Kelley (Jacques-Cartier) fait une déclaration afin de dénoncer les compressions budgétaires dans le réseau scolaire.

M. Bonnardel (Granby) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire de l'organisme Entr'elles.

M. Bérubé (Matane-Matapédia) fait une déclaration afin de soutenir Uniboard Canada face à la hausse des tarifs américains.

Mme Biron (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner la tenue de la troisième édition de l'événement Sculptures sur glace.

Mme Soucy (Saint-Hyacinthe) fait une déclaration afin de rendre hommage aux acéricultrices et aux acériculteurs.

M. Martel (Nicolet-Bécancour) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Lise Laforce et à M. Mario Courchesne.

M. Jolin-Barrette (Borduas) fait une déclaration afin de souligner le 40^e anniversaire du Centre périnatal Le Berceau.

19 février 2025

À 9 h 54, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 06.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Boulet, ministre du Travail, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 89 Loi visant à considérer davantage les besoins de la population en cas de grève ou de lock-out

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 89.

Mme Ghazal (Mercier) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 895 Loi établissant un réseau scolaire commun afin de garantir l'égalité des chances

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 895.

19 février 2025

Dépôts de documents

M. Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel d'activités 2023-2024 de l'Institut de technologie agroalimentaire du Québec.

(Dépôt n° 2290-20250219)

Mme Champagne Jourdain, ministre de l'Emploi, dépose :

Le plan stratégique 2024-2029 de la Commission des partenaires du marché du travail.

(Dépôt n° 2291-20250219)

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 214 concernant l'Hôpital Sainte-Croix de Drummondville, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 5 décembre 2024 par M. Fortin (Pontiac).

(Dépôt n° 2292-20250219)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la présidente, M. Dubé, ministre de la Santé, retire certains propos non parlementaires.

19 février 2025

Motions sans préavis

M. Cliche-Rivard, leader du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Setlakwe (Mont-Royal–Outremont), M. Bérubé (Matane-Matapédia), Mme Nichols (Vaudreuil) et M. Chassin (Saint-Jérôme), présente une motion concernant le contenu des cours du réseau collégial québécois; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Bérubé (Matane-Matapédia), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), présente une motion concernant l'encadrement et le statut du hockey sur glace comme sport national du Québec par le gouvernement du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Mme Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable, conjointement avec M. Derraji, leader de l'opposition officielle, présente une motion concernant la construction de nouvelles infrastructures; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Ciccone (Marquette), conjointement avec M. Marissal (Rosemont), M. St-Pierre Plamondon, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Nichols (Vaudreuil), présente une motion concernant la violence dans le sport; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

19 février 2025

Avis touchant les travaux des commissions

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l’agriculture, des pêcheries, de l’énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 69, Loi assurant la gouvernance responsable des ressources énergétiques et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi concernant l’identité numérique nationale et modifiant d’autres dispositions;
- la Commission de l’aménagement du territoire, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 86, Loi visant à assurer la pérennité du territoire agricole et sa vitalité;
- la Commission des transports et de l’environnement, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 81, Loi modifiant diverses dispositions en matière d’environnement;
- la Commission de l’économie et du travail, afin de poursuivre l’étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi concernant principalement le développement et la mise en valeur de terrains industriels et la gouvernance de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour.

19 février 2025

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Lacombe, ministre de la Culture et des Communications, propose que le principe du projet de loi n° 90, Loi reconnaissant le hockey sur glace comme sport national du Québec et concernant les référents culturels nationaux, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

M. Benjamin, troisième vice-président, interrompt le débat et informe l'Assemblée qu'il a reçu une demande de débat de fin de séance pour le jeudi 20 février 2025, sur une question adressée par M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) à M. Boulet, ministre du Travail, sur le sujet suivant : « Protéger le droit de grève des travailleuses et travailleurs du Québec ».

Le débat se poursuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 90 est adopté.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 90 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la culture et de l'éducation.

La motion est adoptée.

À 12 h 15, à la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 20 du Règlement, M. Benjamin, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

19 février 2025

Affaires inscrites par les députés de l'opposition

M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) propose :

QUE l'Assemblée nationale déclare que l'imposition de tarifs à l'exportation sur l'aluminium québécois, tel que proposée par le premier ministre du Québec, serait néfaste pour l'industrie québécoise de l'aluminium et tout particulièrement pour l'économie de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint : 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 52 minutes 45 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant le gouvernement; 28 minutes 38 secondes sont allouées au groupe parlementaire formant l'opposition officielle; 18 minutes 5 secondes sont allouées au deuxième groupe d'opposition; 6 minutes 2 secondes sont allouées au troisième groupe d'opposition; et 1 minute 30 secondes sont allouées à chacun des députés indépendants. Dans ce cadre, le temps non utilisé par les députés indépendants ou par l'un des groupes parlementaires sera redistribué entre les groupes parlementaires selon les proportions établies ci-dessus. Enfin, les interventions ne seront soumises à aucune limite de temps.

Le débat s'ensuit.

À la demande de Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, M. Girard (Lac-Saint-Jean) retire certains propos non parlementaires.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote électronique est exigé.

À la demande de M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, le vote sur la motion proposée par M. Beauchemin (Marguerite-Bourgeoys) est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

M. Lévesque, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au jeudi 20 février 2025, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

19 février 2025

À 17 heures, Mme D'Amours, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 20 février 2025, à 9 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 19 février 2025, à 11 h 35, au cabinet de la lieutenant-gouverneure, en présence de Mme Hébert (Saint-François), la représentante du premier ministre, et de Mme Aubé, conseillère à la Direction de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable Manon Jeannotte, lieutenant-gouverneure du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 213 Loi concernant certains immeubles situés dans la Municipalité de Dixville

La Présidente

NATHALIE ROY